



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

04/04/2022

Appel à manifestation d'intérêts relatif à l'expérimentation de cas d'usages transfrontaliers de portefeuilles électroniques d'identité numérique

« AMI_LSP EUDIW »

Dans le cadre du programme Digital Europe, la Commission européenne a lancé le 24 février 2022 un appel à projets européen « LSP EUDIW » visant à cofinancer des expérimentations transfrontalières de cas d'usages pilotes (*Large Scale Pilots – LSP*) de portefeuilles électroniques d'identité numérique (EUDIW).

L'objectif de cet appel à projet européen est de réunir des consortiums d'acteurs publics et privés issus de plusieurs Etats-Membres, s'associant pour démontrer la faisabilité de la mise en œuvre de portefeuilles électroniques d'identité numérique (EUDIW) dans différents cas d'usage sectoriels transfrontaliers.

L'Etat français souhaite pouvoir répondre à cet appel à projets européen avec une proposition ambitieuse construite en concertation avec le secteur industriel français et européen.

Ainsi, cet appel à manifestation d'intérêt (AMI) présente les orientations de la réponse envisagée à l'appel à projets européen « LSP EUDIW » par les pouvoirs publics de façon à permettre à l'écosystème industriel de s'en emparer et d'y contribuer, soit en proposant d'assumer le rôle de l'un des acteurs de l'écosystème « LSP EUDIW », soit en proposant une alternative ou un complément aux briques technologiques ou aux entités proposées par l'administration.

Cet AMI est ouvert du 04 avril 2022 jusqu'au 18 avril 2022 à 12 heures (midi heure de Paris).

Les réponses peuvent être déposées à compter de la date de publication de cet AMI. Les dossiers doivent être adressés exclusivement sous forme électronique sur le site : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/ami-identite-num-lsp-eudiw>

et respecter le format dédié disponible au téléchargement dans la rubrique de l'AMI : <https://www.entreprises.gouv.fr/fr/aap/numerique/politique-numerique/appel-manifestation-d-interet-sur-l-identite-numerique>

L'analyse des réponses à cet AMI et la consolidation de partenariats permettront de statuer sur l'organisation du consortium français de l'identité numérique, publique et privée, en vue de construire, conjointement avec les homologues européens identifiés, la meilleure réponse à l'appel à projets de la Commission européenne « LSP EUDIW ».

Sommaire

1.	Contexte de l'appel à manifestation d'intérêts « LSP EUDIW »	3
1.1.	Enjeux du portefeuille européen d'identité numérique « EUDIW ».....	3
1.2.	Cas d'usages pilotes du EUDIW à travers un appel à projets européen « LSP EUDIW ».....	3
1.3.	Intérêt pour la France à se positionner sur l'appel à projets européen « LSP EUDIW ».....	4
2.	Appel à manifestation d'intérêts « AMI_LSP EUDIW »	4
3.	Grands axes de la réponse à l'appel à projets européen « LSP EUDIW ».....	6
3.1.	Consortium et éléments structurants de la réponse envisagée.....	6
3.2.	Contribution aux standards internationaux	7
3.3.	Fonctionnalités centrales à implémenter	7
3.4.	Cas d'usages pilotes	8
4.	Nature des projets attendus à l'appel à manifestation d'intérêts	8
4.1.	Nature des acteurs et des éléments devant compléter le projet européen.....	8
4.2.	Nature des réponses attendues	9
5.	Dépôt des dossiers	9
6.	Critères d'éligibilité	9
7.	Critères de sélection	10
8.	Contact et information.....	10

1. Contexte de l'appel à manifestation d'intérêts « LSP EUDIW »

1.1. Enjeux du portefeuille européen d'identité numérique « EUDIW »

Sept ans après l'adoption du règlement n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification numérique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur (dit règlement eIDAS), la Commission européenne a publié le 3 juin 2021 sa proposition de révision du règlement eIDAS¹.

L'enjeu phare de cette proposition législative est la mise en œuvre de portefeuilles européens d'identité numérique, dits « EUDIW ». Cette proposition impose à chaque Etat-membre de notifier au moins un EUDIW dans le cadre d'un schéma d'identification électronique, au plus tard 12 mois à compter de l'entrée en vigueur du règlement. Selon la proposition législative, cet EUDIW doit permettre à l'utilisateur de stocker des données d'identification, des attestations et des attributs liés à son identité, de les communiquer aux parties utilisatrices sur demande, de les utiliser pour s'authentifier, en ligne et hors ligne, sur un service ; et de créer des signatures et cachets électroniques qualifiés.

Ce cadre européen s'inscrit pleinement dans les objectifs fixés par la Commission européenne dans sa communication « Une boussole numérique 2030 : l'Europe balise la décennie numérique »² indiquant que 80% des citoyens de l'Union devront utiliser une solution d'identification électronique d'ici à 2030.

Les principaux objectifs de cette proposition de révision du règlement eIDAS sont :

- développer l'identification électronique et les services de confiance, dans la continuité de la première version du règlement et le respect des enjeux qui touchent aux volets économique, technologique et au pouvoir régaliens des États-membres en matière d'identité ;
- faciliter la reconnaissance mutuelle, par les États-membres, des schémas nationaux d'identification électronique ;
- permettre aux citoyens européens de prouver leur identité et partager des documents électroniques à partir de leur EUDIW, pour accéder à des services en ligne et hors ligne ;
- renforcer la souveraineté européenne dans le domaine numérique, notamment dans l'écosystème des appareils mobiles, et protéger les données personnelles des citoyens européens dans leurs authentifications sur de grandes plateformes.

1.2. Cas d'usages pilotes du EUDIW à travers un appel à projets européen « LSP EUDIW »

La proposition de révision du règlement eIDAS est en cours de discussion à l'échelle européenne. Elle est donc susceptible d'être modifiée. Parallèlement au processus législatif, la Commission européenne collabore avec les États-membres sur les aspects techniques afin de mettre en place une boîte à outils commune portant sur le cadre européen relatif à une identité numérique dit « eIDAS Toolbox ». A travers cette boîte à outils commune, la Commission européenne souhaite définir un cadre harmonisé, sûr et interopérable pour les EUDIW devant être délivrés par les États membres.

¹ Lien vers la proposition législative : <https://op.europa.eu/fr/publication-detail/-/publication/5d88943a-c458-11eb-a925-01aa75ed71a1/language-en/format-PDF/source-search>

² Lien vers la communication ici : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:52021DC0118&from=fr>

Dans le cadre de ces travaux techniques, la Commission européenne a lancé un appel à projets européen « LSP EUDIW » qui est ouvert depuis le 24 février 2022 et jusqu'au 17 mai 2022³.

Cet appel à projets, porté par le programme Digital Europe, a pour objectif de favoriser le développement et l'implémentation de cas d'usages pilotes transfrontaliers de EUDIW par les États membres. Ces expérimentations devront se faire conformément à la boîte à outils commune et à l'architecture de référence des EUDIW qui sera prochainement mise à la disposition des États-membres. Une première ébauche de l'architecture de référence des EUDIW, dit *Architecture Reference Framework (ARF outline)*, a été mise en ligne par la Commission européenne après concertation avec les différents États-membres⁴.

Cet appel à projets vise à :

- tester l'interopérabilité et l'évolutivité des solutions développées dans les contextes nationaux et transfrontaliers ;
- tester les parcours des utilisateurs et recueillir des retours d'expérience le cas échéant pour des mises à jour itératives de la boîte à outils et de l'architecture de référence des EUDIW ;
- promouvoir les opportunités offertes par les EUDIW entre différents acteurs des secteurs public et privé.

1.3. Intérêt pour la France à se positionner sur l'appel à projets européen « LSP EUDIW »

L'appel à projets européen lancé par la Commission européenne est déterminant puisque les pilotes permettront de valider, le cas échéant de faire évoluer, la boîte à outils et l'architecture de référence des EUDIW. La France, forte de son écosystème de l'identité numérique, a donc un rôle stratégique à jouer en participant à ces expérimentations.

Cet appel à projets européen est une opportunité majeure, tant pour l'administration française que pour l'ensemble des entreprises du domaine de l'identité numérique. Ces expérimentations transfrontalières avec nos homologues européens permettront d'évaluer la faisabilité, en conditions réelles, de l'efficacité et de la sécurité des identités numériques mises en œuvre à travers plusieurs cas d'usages.

Il convient donc de préfigurer rapidement un consortium, public et privé, qui apportera une réponse efficace au côté d'autres États membres à l'appel à projets européen « LSP EUDIW » de la Commission européenne.

Cette opportunité doit être saisie très rapidement : les réponses à l'appel à projets européen « LSP EUDIW » devront être remises d'ici le 17 mai 2022.

2. Appel à manifestation d'intérêts « AMI_LSP EUDIW »

- Le présent AMI **ne remplace pas** le cahier des charges de l'appel à projets européens (LSP EUDIW du DIGITAL-2022-DEPLOY-02 du 15 février 2022) mais vise à **recueillir les propositions du secteur industriel**.
- Les industriels sont tenus de prendre en considération les différents éléments de l'appel

³ Lien vers l'appel à projets européen « LSP EUDIW » : <https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/opportunities/topic-details/digital-2022-deploy-02-electronic-id;c=>

⁴« European Digital Identity : Architecture and Reference Framework - ARF Outline » : <https://ec.europa.eu/transparency/expert-groups-register/screen/meetings/consult?lang=en&meetingId=37639&fromExpertGroups=true>.

à projets européen et notamment l'ARF *outline* pour **proposer des réponses adaptées au cadre européen.**

- **L'analyse de ces réponses permettra de constituer le consortium français** pour ensuite construire la réponse à l'appel à projets européen « LSP EUDIW » au côté d'autres Etats-membres.

2.1. Objectifs de l'appel à manifestation d'intérêts « AMI_LSP EUDIW »

Le présent AMI doit permettre d'identifier et sélectionner les acteurs pertinents pour participer avec l'Etat français et les consortiums d'autres Etats-membres à l'appel à projets européen « LSP EUDIW » en recueillant leurs contributions et leurs propositions de projets en vue de construire une réponse collective. Il s'adresse à des entreprises et à des partenaires de recherche.

L'objectif de l'AMI est également de préciser les grandes lignes de la vision française portée par les pouvoirs publics sur l'identité numérique de façon à permettre à l'écosystème industriel de s'en emparer et d'y contribuer, soit en proposant d'assumer le rôle de l'un des acteurs de l'écosystème « EUDIW » du LSP, soit en proposant une alternative aux briques technologiques ou aux entités proposées par l'administration.

L'analyse des réponses à cet AMI et la consolidation de partenariats permettront de statuer sur l'organisation du consortium français, de définir les rôles et les interactions entre les acteurs publics et privés, en vue d'apporter une réponse efficace à l'appel à projets européen.

Le présent AMI a pour objet :

- **l'identification des acteurs industriels** souhaitant prendre part au projet européen avec l'Etat français selon les lignes directrices fixées par le projet, décrites au paragraphe 3. *Lignes directrices du projet européen* et la nature des projets attendus décrite au paragraphe 4. *Nature des projets attendus à l'appel à manifestation d'intérêts* ;
- **la définition des rôles et des interactions entre les acteurs publics et privés** souhaitant prendre part au projet européen selon les lignes directrices fixées par le projet, décrites au paragraphe 3. *Lignes directrices du projet européen* ;
- **l'identification des cas d'usages portés par l'industrie** visant à apporter de la valeur au projet européen en complément des cas d'usages déjà identifiés dans le cadre du projet européen décrits au paragraphe 3.4 *Cas d'usages pilotes* ;
- **la clarification de l'écosystème**, de ses enjeux et de ses potentiels, des manques dans les dispositifs existants empêchant de faire émerger et soutenir des projets portés par l'industrie française autour de l'identité numérique.

Cet AMI n'est pas doté financièrement : aucun financement complémentaire ne sera attribué par l'Etat français en sus des financements prévus par la Commission européenne dans le cadre l'appel à projet européen⁵.

2.2. Planning prévisionnel de l'appel à manifestation d'intérêts au regard de l'appel à projets européen « LSP EUDIW ».

L'appel à projets européen « LSP EUDIW » est ouvert depuis le 24 février 2022 et jusqu'au 17 mai 2022. L'AMI doit donc s'inscrire dans un planning relativement contraint au regard de l'agenda européen.

⁵ L'appel à projets européen prévoit un financement des projets retenus par la Commission européenne à hauteur de 50%.

Le planning prévisionnel de l'AMI est le suivant :

- **4 avril 2022** : ouverture de l'AMI ;
- **18 avril 2022 à 12 heures (midi heure de Paris)** : clôture de l'AMI ;
- **du 18 au 24 avril 2022** : instruction des dossiers déposés et invitations aux auditions des candidats présélectionnés ;
- **du 24 au 29 avril** : auditions des présélectionnés et montage des partenariats.

Ce planning prévisionnel permettra de constituer le consortium français pour l'appel à projets européen « LSP EUDIW » d'ici le 2 mai 2022. Il faudra ensuite construire avec les homologues européens une réponse consolidée à l'appel à projets européen d'ici sa clôture le 17 mai 2022.

3. Grands axes de la réponse à l'appel à projets européen « LSP EUDIW »

Ces lignes directrices reflètent l'état des discussions actuelles entre la France, l'Allemagne et d'autres partenaires à l'échelle européenne. Elles sont susceptibles d'être affinées au cours du projet. Elles doivent permettre à l'écosystème industriel de s'en emparer et d'y contribuer en répondant au présent AMI.

3.1. Consortium et éléments structurants de la réponse envisagée

La réponse à l'appel à projets européen se structure autour d'une réponse conjointe de plusieurs Etats-membres partageant des briques et des infrastructures similaires dans la gestion de l'identité et la vision du futur de l'écosystème EUDIW.

Parmi les partenaires européens identifiés, la France et l'Allemagne se sont rapprochées pour construire une proposition commune à l'appel à projets européen « LSP EUDIW ». D'autres partenaires européens seront associés à cette proposition afin de répondre aux attentes de la Commission européenne⁶ et construire le projet le plus complet possible. Au sein de l'administration française, le programme interministériel France Identité Numérique (FIN), l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS), la Direction interministérielle du numérique (DINUM) et l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) devront être des parties prenantes du projet. Le programme France Identité Numérique (FIN) sera chef de file pour l'Etat français.

Les premiers échanges à l'échelle européenne ont permis de fixer les éléments structurants du projet. Ces éléments seront affinés au cours du temps avec les différentes parties prenantes de la réponse à l'appel à projets européen. Parmi les éléments structurants existants se trouvent :

- un registre d'identités décentralisé, constitué de l'ensemble des titres d'identité régaliens émis par l'Etat membre. En France, les cartes nationales d'identité électroniques fourniront le socle de ce registre d'identités décentralisé pour les besoins de l'appel à projets « LSP EUDIW » (*ID registry*) ;
- des infrastructures permettant l'accès aux données des titres d'identités régaliens et leur intégration dans un portefeuille d'identités numériques (*PID issuer / EUDIW issuer*) ;
- une application mobile s'appuyant sur ces infrastructures et permettant à l'utilisateur de s'authentifier et de transmettre ses données d'identité (le cœur du portefeuille européen d'identités numériques - EUDIW) ;
- un composant électronique satisfaisant à des critères stricts de sécurité pour garantir la robustesse des mécanismes d'authentification et de protection des données (*Secure Element, SE*).

⁶ L'appel à projets européen requiert à minima trois Etats-membres par consortium.

Les infrastructures existantes dans eIDAS pourront également être proposées et intégrées pour des besoins spécifiques :

- les Nœuds eIDAS (*eIDAS nodes*) ;
- les Moyens d'identification électroniques nationaux notifiés (*eID means*).

L'objectif du projet est donc de s'appuyer sur différentes briques technologiques existantes pour construire des EUDIW sécurisés et mettre en place l'écosystème nécessaire aux cas d'usages pilotes. Ces briques technologiques doivent ainsi être complétées par différentes entités, présentées dans l'*ARF outline* et décrites au paragraphe 4. *Nature des projets attendus à l'appel à manifestation d'intérêts « LSP EUDIW »*.

Enfin, la France et l'Allemagne disposent également d'importantes capacités industrielles et d'un écosystème de l'identité numérique important. La relation industrielle entre les deux pays constitue un terrain favorable pour contribuer à cette proposition et ainsi accélérer le déploiement et l'adoption des EUDIW.

3.2. Contribution aux standards internationaux

L'appel à projets européen lancé par la Commission européenne permettra de tester en conditions réelles, et le cas échéant ajuster, les choix de la boîte à outils (EUDIW Toolbox), l'architecture de référence de l'écosystème EUDIW (ARF) et les standards internationaux qui en découleront.

La mise en œuvre des EUDIW sécurisés nécessite de pouvoir s'appuyer sur des éléments de confiance (par exemple des *Secure Elements*) et des mécanismes cryptographiques interopérables. En particulier au niveau du portefeuille et du terminal mobile qui le supporte, celui-ci étant à la main de l'utilisateur et non maîtrisé, la protection de certains secrets et certaines fonctions de sécurité est essentielle et pourrait passer par la standardisation :

- d'une API cryptographique (CSP) permettant d'interagir de façon standard entre les terminaux mobiles et les éléments de sécurité (SE) présents dans ces terminaux. Cette API aurait pour objectifs :
 - o De permettre l'installation dans un contexte maîtrisé d'une applet dédiée au EUDIW dans le SE, en interface avec une infrastructure d'identité numérique gouvernementale ;
 - o De standardiser les interactions entre le terminal mobile et cet applet ;
- des mécanismes d'authentification du portefeuille par des parties tierces, afin de vérifier son statut de validité et son niveau de sécurité ;
- des mécanismes d'authentification des parties tierces par le portefeuille, afin d'assurer la transmission de données personnelles uniquement sous le consentement éclairé de l'utilisateur et à une partie utilisatrice dûment authentifiée.

3.3. Fonctionnalités centrales à implémenter

L'insertion des EUDIW dans le quotidien des usagers ou des professionnels européens implique la mise en œuvre de plusieurs fonctionnalités dans différents cas d'usages sectoriels. Ces fonctionnalités sont :

- l'identification et l'authentification, en ligne et hors ligne, sur la base d'un ensemble d'attributs comprenant des données d'identification personnelle (*PID*) et/ou d'autres attributs qualifiés et non qualifiés (*QEAA* et *EAA*) ;
- l'obtention auprès de fournisseurs de services de confiance ou d'une administration d'attestations électroniques d'attributs ou de données d'identification personnelles ;
- la signature électronique qualifiée de documents.

3.4. Cas d'usages pilotes

Les cas d'usages pilotes envisagés pour la réponse à l'appel à projets européen « LSP EUDIW » s'appuient sur les éléments structurants de la réponse, décrits au paragraphe 3.1. *Consortium et éléments structurants de la réponse envisagée*, et les fonctionnalités centrales du EUDIW, décrites au paragraphe 3.3. *Fonctionnalités centrales à implémenter*. Sont proposés notamment :

- la fourniture de données d'identification personnelle pour l'accès à des téléservices publics ;
- la fourniture d'une attestation de permis de conduire à un fournisseur de service, par exemple une agence de location ;
- la fourniture de données d'identification personnelle pour l'achat de cartes SIM prépayées ;
- la fourniture de documents signés électroniquement ;
- la fourniture de données d'identification personnelle pour l'ouverture de comptes bancaires en ligne.

Les industriels pourront participer à ces cas d'usages pilotes. L'Etat français est également **ouvert à d'autres propositions de cas d'usages pilotes portés par l'industrie**. Ces cas d'usages pourraient également s'appuyer sur des briques technologiques alternatives à celles mises en œuvre par l'Etat.

4. Nature des projets attendus à l'appel à manifestation d'intérêts

Comme expliqué précédemment, le présent AMI vise à sélectionner les différents acteurs pertinents pour participer avec l'Etat français à l'appel à projets européen « LSP EUDIW ». L'Etat encourage donc fortement les industriels à répondre collectivement à cet AMI, afin de faciliter la construction du consortium européen mais les acteurs industriels peuvent également répondre de manière individuelle. L'ensemble des propositions seront instruites dans la perspective de créer des partenariats et enrichir le projet.

4.1. Nature des acteurs et des éléments devant compléter le projet européen

Les projets doivent idéalement être proposés en groupement avec un industriel « chef de file » regroupant des partenaires industriels et éventuellement des partenaires de recherche. Les institutions de recherche et les centres techniques ne peuvent pas être porteurs de projets.

Il est attendu que les réponses à l'AMI viennent compléter l'existant au sein de l'administration, afin d'apporter une réponse sur l'ensemble de l'écosystème présenté dans l'*ARF outline*. Les rôles et les entités restant à définir sont en particulier :

- Une infrastructure permettant la gestion des SE et des applications qui y sont déployées (*TSMS*) ;
- Un service de vérification d'identité fiable, en face à face ou à distance, pour atteindre un niveau de confiance élevé (*identity proofing*) ;
- Des fournisseurs de services de confiance, fournissant les attestations électroniques d'attributs (*EAA providers*) ;
- Des fournisseurs de services de confiance, fournissant des certificats, des signatures électroniques, des horodatages (*TSP*) ;
- Des parties utilisatrices qui intégreront des interfaces vers l'EUDIW dans leurs systèmes (*Relying parties*) ;
- Des sources authentiques d'attributs d'identité (*Authentic sources of attributes*) ;
- Un ou des acteurs pour aider à la maîtrise d'ouvrage et à la gestion du projet qui sera porté à l'échelle européenne.

Les industriels peuvent contribuer au projet en assumant le rôle de l'un des acteurs de l'écosystème EUDIW et ainsi compléter la réponse envisagée de l'Etat français décrite paragraphe

3. *Grands principes de la réponse à l'appel à projets européen « LSP EUDIW ».* Les industriels peuvent également proposer d'ajouter des cas d'usages au projet et des alternatives ou des compléments aux briques technologiques ou aux entités proposées par l'administration. Dans ce second cas, les industriels peuvent proposer d'autres portefeuilles électroniques d'identité numérique que celui identifié par l'Etat français, dont les principaux éléments sont décrits au paragraphe 3.1. *Consortium et éléments structurants de la réponse envisagée.*

Un acteur industriel répondant de manière individuelle au présent AMI devra préciser le rôle qu'il souhaite jouer au sein de l'écosystème EUDIW et sa valeur ajoutée par rapport à la réponse européenne envisagée.

Enfin, il est attendu des industriels des propositions de contribution dans le cadre du projet aux standards internationaux et aux fonctionnalités centrales à implémenter dans le cadre du projet européen, décrits respectivement au paragraphe 3.2. *Contribution aux standards internationaux* et paragraphe 3.3. *Fonctionnalités centrales à implémenter.*

4.2. Nature des réponses attendues

Les réponses devront être complétées selon le format proposé en annexe 1 « dossier de candidature AMI LSP EUDIW » disponible dans la rubrique de l'AMI : <https://www.entreprises.gouv.fr/fr/aap/numerique/politique-numerique/appele-manifestation-d-interet-sur-l-identite-numerique>

Les réponses au présent AMI prendront la forme d'analyses techniques argumentées. Elles doivent s'inscrire de manière crédible, claire et identifiable dans la chaîne de valeur de l'écosystème EUDIW. Les réponses devront ainsi être présentées selon les lignes directrices du projet européen décrites au paragraphe 3. *Grands principes de la réponse à l'appel à projets européen « LSP EUDIW »* et de la nature des projets attendus par l'Etat français décrite au paragraphe 4.1. *Nature des acteurs et des éléments devant compléter le projet européen.*

Les réponses devront autant que possible présenter la nature des partenariats entre industriels et identifier des partenaires français ou européens à même d'intervenir en complémentarité ou synergie dans le cadre l'appel à projets européen « LSP EUDIW ».

Les groupements sont invités à identifier dès la réponse à cet AMI des partenaires industriels européens susceptibles de faciliter la construction de la réponse globale à l'appel à projets européen « LSP EUDIW ».

Ils sont également invités à embarquer des solutions innovantes, y compris portées par de petites structures (TPE, PME, startups, licornes).

5. Dépôt des dossiers

- Les dossiers de réponse à cet AMI sont adressés en français sous forme électronique, avant le 18 avril 2022 à 12 heures (midi heure de Paris), sur la plateforme démarches simplifiées : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/ami-identite-num-lsp-eudiw>

6. Critères d'éligibilité

La candidature à l'AMI doit répondre aux critères suivants :

- être soumise, dans les délais, sous forme électronique sur la plateforme démarches simplifiées : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/ami-identite-num-lsp-eudiw>
- s'inscrire dans les lignes directrices et attendus du projet européen envisagé décrits aux paragraphes **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** européen ;
- la durée des projets ne doit pas excéder 2 ans conformément à l'appel à projets européen « LSP EUDIW » ;
- les projets doivent prendre en considération les modalités de financement fixées par l'appel à projets européen « LSP EUDIW » ;
- chaque membre du consortium ou entreprise individuelle doit fournir une lettre d'intention de collaboration au sein du consortium pour l'appel à projet européen.

7. Critères de sélection

Un panel d'experts évaluera chaque proposition éligible. Les membres du panel d'experts ne peuvent en aucun cas être impliqués dans les propositions de projets soumises en réponse à l'AMI.

Les critères d'évaluation sont :

- **le niveau de synergie et la valeur ajoutée de la proposition au regard de la réponse européenne envisagée** (contenu innovant et originalité de la démarche, qualité scientifique et technique) ;
- **l'adéquation avec l'ambition fixée par l'appel à projets européen « LSP EDIW »** (la capacité de mener des activités au niveau européen) ;
- **le caractère stratégique pour la France et l'Europe** (niveau d'impact, caractère stratégique du projet, capacité pour l'écosystème EUDIW à intégrer les expérimentations déployées) ;
- **la faisabilité** (faisabilité technique, gestion des risques techniques et économiques) ;
- **la pertinence du groupement** (exhaustivité, complémentarité et adéquation de la proposition) **ou de l'entreprise individuelle** ;
- **le potentiel de marché et d'application** (qualité du concept de cas d'utilisation, y compris présentation du potentiel économique, positionnement sur le marché et faisabilité commerciale, contribution à l'amélioration de la force d'innovation des entreprises).

Les propositions de projets sont évaluées selon ces critères d'évaluation. Les meilleures propositions seront présélectionnées afin d'être auditionnées. Ces auditions permettront de sélectionner les différentes parties prenantes françaises pour contribuer à l'appel à projets européen « LSP EUDIW ».

8. Contact et information

Les questions concernant le présent AMI peuvent être adressées par courriel à l'adresse suivante : dpru2.dge@finances.gouv.fr



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*